

**Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice :23

PRÉSENT(E/S) : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUINEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (Arrivée au point 3), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline,

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, M. BARTHELEMY Fabrice, M. CHEVALIER Charles, Mme LE MOAL Sylvie, M. RAMBAUD Jérémy, M. SOULARD Éric, Mme VIGNOLET Céline

ABSENT(E/S) : Néant

POUVOIR(S) :

M Mme VIGNOLET Céline donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie

M. TERRIEN Yves a été désigné secrétaire de séance.

N°2023-07-47 Avenant N°1 - Convention de Mandat de Loire Atlantique Développement pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière.

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération N° N°2021-12-85 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal avait :

- Approuvé le lancement des études pré-opérationnelles préalables à l'aménagement du Lotissement de La Tricotière sur la commune de Couffé, dont le coût des études à confier aux tiers était estimé à 70 000€ HT,
- Approuvé la convention de Mandat de Loire Atlantique Développement - SPL, pour la réalisation des études pré opérationnelles préalables à l'aménagement du Lotissement de La Tricotière, pour un montant de 29 725,00€ HT soit 35 670,00€ TTC pour une durée de 18 mois,

À ce jour, dans l'objectif de poursuivre les études préalables à l'aménagement du site, il convient, par la rédaction de ce présent avenant, d'ajuster le montant des dépenses à engager par le mandataire notamment les estimations allouées aux études environnementales ainsi que de proroger la convention de mandat jusqu'au 30/09/2023.

ESTIMATIONS DU COÛT DES ÉTUDES À CONFIER AUX TIERS AVANT L'AVENANT N°1		
Prestataires tiers	Estimations € HT	Commentaires
Missions de maîtrise d'œuvre (paysagiste, BET VRD)	40 000,00 €	- Diagnostic urbain, paysager et technique - Scénarios - Atelier thématique de concertation - Esquisse de projet avec capacitaire et estimation des travaux
BET environnemental	15 000,00€	- Inventaire zones humides - Inventaire faune, flore 4 saisons > analyse de la séquence ERC
Lever topographique	5 000,00€	
Divers	10 000,00 €	
TOTAL	70 000,00 €	

ESTIMATIONS DU COÛT DES ÉTUDES À CONFIER AUX TIERS APRÈS L'AVENANT N°1		
Prestataires tiers	Estimations € HT	Commentaires
Missions de maîtrise d'œuvre (paysagiste, BET VRD)	45 000,00 €	- Diagnostic urbain, paysager et technique - Scénarios - Ateliers thématiques de concertation - Plan-guide / esquisse de projet avec capacitaire et estimation des travaux - Participation aux COTECH, COPIE, réunion partenaires et réunion publique
BET environnemental	26 000,00 €	- Inventaire zones humides - Inventaire faune, flore 4 saisons - Analyse de la séquence ERC - Pré-diagnostic écologiques sur potentiels fonciers compensatoires
Lever topographique	2 700,00 €	- Relevé topographique de l'existant
Divers	3 300,00 €	
TOTAL	77 000,00 €	

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 - Convention de Mandat de Loire Atlantique Développement pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière, annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant N°1 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'engagement de ces études seront inscrits dans un budget annexe propre au lotissement de la Tricotière.

Fait et délibéré à Couffé, le 06 juillet 2023
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 30/06/2023
Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 13/07/2023
Transmis au contrôle de légalité 17/07/2023



CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN



MANDAT D'ÉTUDES PRÉALABLES

LOTISSEMENT DE LA TRICOTIÈRE À COUFFÉ

Avenant n°1 à la convention de mandat

Op 12.550

Juin 2023

Entre

La commune de Couffé, dont l'hôtel de ville est situé 25 rue du Général Charrette de la Contrie – 44521 COUFFÉ,

Représentée par Monsieur Daniel PAGEAU, son Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération N°2021-12-85 du conseil municipal en date du 15 décembre 2021,

Désignée dans ce qui suit par les termes « la Collectivité » ou « le Mandant » ou « le maître de l'ouvrage »,

d'une part,

Et

La Société Loire-Atlantique développement-SPL, Société Publique Locale, au capital de 2 600 000 €, ayant son siège social 2 boulevard de l'Estuaire, NANTES (44200), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 793 866 443,

Représentée par sa Directrice Générale, Madame Audrey BLAU, agissant en vertu d'une décision du Conseil d'Administration en date du 3 mars 2023 avec effet au 3 avril 2023 et ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Désignée ci-après la société « Loire-Atlantique développement-SPL » ou « le mandataire »,

d'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune de Couffé a sollicité Loire-Atlantique développement - SPL pour la réalisation des études préalables à l'aménagement du lotissement de la Tricotière sur sa commune.

A ce jour, dans l'objectif de poursuivre les études préalables à l'aménagement du site, il convient, par la rédaction de ce présent avenant, d'ajuster le montant des dépenses à engager par le mandataire notamment les estimations allouées aux études environnementales ainsi que de proroger la convention de mandat jusqu'au 30/09/2023.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- La modification de l'estimation du coût des études confiées à des tiers.
- La modification de la durée du mandat

ARTICLE II. PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 – « DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE »

L'article 9 est modifié comme suit :

Le montant estimatif des dépenses à engager par le mandataire pour la réalisation des études (hors rémunération du mandataire) est évalué à **77 000 € HT** (valeur juin 2023 – cf. annexe 1 – Estimation des études confiées à des tiers ci-jointe).

Ces dépenses comprennent notamment :

- le coût des études ;
- et en général, les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés, et à la réalisation des études.

ARTICLE III. PORTANT SUR L'ARTICLE 2 – « ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE »

L'article 2 est modifié comme suit :

Le contrat de mandat, initialement signé pour une durée de 18 mois, est prorogé jusqu'au **30/09/2023**.

Ce délai sera éventuellement prolongé des retards dont le mandataire ne pourra être tenu pour responsable.

ARTICLE IV. DISPOSITIONS DIVERSES

Les autres clauses de la convention de mandat d'études qui ne seraient pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent inchangées.

ARTICLE V. ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant est rendu exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le mandant notifiera au mandataire le présent avenant en lui faisant connaître la date à laquelle il a été reçu par le représentant de l'état le rendant exécutoire. Le présent avenant prendra effet à la date de ladite notification.

Fait à Couffé, en deux exemplaires, le

LA VILLE DE COUFFÉ

LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT-SPL

Daniel PAGEAU
Maire,

Audrey BLAU
Directrice Générale,

ANNEXE :

- Annexe 1 à l'avenant N°1 : Estimation du coût des études de tiers mise à jour

Loire-Atlantique développement – SPL

2 boulevard de l'Estuaire – CS 96210
44262 Nantes cedex 2
Tél. 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-developpement.fr

Annexe à la convention de mandat d'études
pré-opérationnelles
Quartier de la Tricotière
ESTIMATION DES DEPENSES DE TIERS

Prestataires tiers	Estimations € HT	Commentaires
Missions de maîtrise d'œuvre (paysagiste, BET VRD)	45 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"> > diagnostic urbain, paysager et technique > scénarios > ateliers thématiques de concertation > plan-guide / esquisse de projet avec capacitaire et estimation des travaux > participation aux COTECH, COPIL, réunion partenaires et réunion publique
BET environnemental	26 000,00 €	<ul style="list-style-type: none"> > inventaire zones humides > inventaire faune, flore 4 saisons > analyse de la séquence ERC > pré-diagnostic écologiques sur potentiels fonciers compensatoires
Lever topographique	2 700,00 €	> relevé topographique de l'existant
Divers	3 300,00 €	
TOTAL	77 000,00 €	

LA VILLE DE COUFFE
Daniel PAGEAU
Maire

LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SPL
Audrey BLAU
Directrice Générale

**Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE COUFFÉ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (Arrivée au point 3), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline,

ABSENTS-EXCUSÉS : Mme AURILLON Noémie, M. BARTHELEMY Fabrice, M. CHEVALIER Charles, Mme LE MOAL Sylvie, M. RAMBAUD Jérémy, M. SOULARD Éric, Mme VIGNOLET Céline

ABSENT(E)S : Néant

POUVOIR(S) :

M Mme VIGNOLET Céline donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie

M. TERRIEN Yves a été désigné secrétaire de séance.

N°2023-07-48 Avenant N°1 au marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé

Présentation :

Par délibération N° N°2021-06-62 en date du 15 juin 2022, le Conseil Municipal avait **autorisé** le Maire à signer le marché relatif à la mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé, pour une durée de 7 mois à compter du 15 juin 2022, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération comme suit :

- **Attributaire :** SARL VOIX MIXTES -1 Place de l'Europe 44400 REZÉ France

Le montant de l'offre s'établit comme suit : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 43 000.00€,

Montant TTC : 51 600.00€

Le montant de l'avenant N° s'établit comme suit : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 900,00€, Montant TTC : 1 080,00€

Nouveau montant du marché public : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 43 900,00€, Montant TTC : 52 680,00€

Cet avenant porte également sur la modification de la durée d'exécution du marché : de 7 mois à 14 mois (du 15 juin 2022 au 14 août 2023).

À ce jour, dans l'objectif de poursuivre les études, il convient de prolonger la durée d'exécution du marché et de mettre à jours les montants de la prestation.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 au marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant N°1 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'engagement de ces études sont inscrits dans un budget principal de la commune.

Fait et délibéré à Couffé, le 06 juillet 2023
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Daniel PAGEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes, Envoi de la convocation de la séance du Conseil municipal le 30/06/2023 Un extrait du PV de la séance a été affiché à la Mairie le 13/07/2023 Transmis au contrôle de légalité 17/07/2023






MAÎTRE D'OUVRAGE :

Mairie de Couffé
25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ
Tél : 02.40.96.50.05
Fax : 02.40.96.57.14
<http://www.couffe.fr/>

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1

**Au marché de mission d'étude pour l'élaboration d'un plan
guide de programmation du bourg de Couffé**

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé
Mairie de Couffé
25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ
Tél : 02.40.96.50.05
Fax : 02.40.96.57.14
<http://www.couffe.fr/>

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

B1 - Identification et engagement du candidat :

TITULAIRE

Agence VOIX MIXTES

Emmanuelle LECOINTRE
SARL VOIX MIXTES
1 Place de l'Europe
44400 REZE
Numéro SIRET : 513 523 118 00018
Téléphone : 02 51 70 50 99
Courriel : contact@voixmixtes.fr

COTRAITANT N°1

EURL Marc LE LANN Architecte Urbaniste

136 Boulevard Saint Aignan
44100 NANTES
02 28 49 12 46
contact@lelann.archi.fr
Numéro SIRET : 539 405 555 00019

COTRAITANT N°2

TECAM Nantes

15 Boulevard Marcel Paul
44800 SAINT HERBLAIN
Siège social : 47-49 rue Kléber BP 80416 35304 FOUGERES Cedex
02 51 77 03 70
agence.nantes@tecam.fr
Numéro SIRET : 353 926 207 00138

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé

■ Date de la notification du marché public : 15 juin 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 7 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 43 000.00€
- Montant TTC : 51 600.00€

RÉPARTITION DES PRESTATIONS DU MONTANT INITIAL DU MARCHÉ PUBLIC

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
SARL VOIX MIXTES 1 Place de l'Europe 44400 REZÉ	Urbanisme Paysagiste Concepteur Concertation	25 200.00 €
EURL Marc LE LANN Architecte Urbaniste 136 Boulevard Saint Aignan 44100 NANTES	Architecture Concertation	11 600.00 €
TECAM Nantes 15 Bd Marcel Paul 44800 SAINT HERBLAIN	Ingénierie Voirie Réseaux Divers	6 200.00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- La modification de la durée d'exécution du marché : de 7 mois à 14 mois (du 15 juin 2022 au 14 août 2023)
- La modification du montant du marché : (coût de réunion(s) supplémentaire(s))

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant N°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 900,00€
- Montant TTC : 1 080,00€
- 2,09% d'écart introduit par l'avenant 1

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 43 900,00€
- Montant TTC : 52 680,00€

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
SARL VOIX MIXTES 1 Place de l'Europe 44400 REZÉ	Urbanisme Paysagiste Concepteur Concertation	600.00 €
EURL Marc LE LANN Architecte Urbaniste 136 Boulevard Saint Aignan 44100 NANTES	Architecture Concertation	300.00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé
Mairie de Couffé
25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ
Tél : 02.40.96.50.05
Fax : 02.40.96.57.14
<http://www.couffe.fr/>

À Couffé, le 06 juillet 2023

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur
ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)